

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, le 4 mars 2020 à 19h30.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Lorrie Gagnon, Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Steve Bruneau. Mme Élise Gagnon agit comme secrétaire.

Est absente, la conseillère Andrée Labranche.

Madame Carolle Bédard, secrétaire-trésorière, est également présente.

**1-Adoption de l'ordre du jour.**

2020-03-01 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

**2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020.**

2020-03-02 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020 soit accepté tel que présenté en y apportant les corrections suivantes : au point 3, à projet de Loi 48, ajouter **visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles** et au point 5, 2<sup>e</sup> annotation, lire Rapport annuel **2019**.

**3-Affaires en découlant.**

-Le maire a remplacé le préfet lors d'une rencontre concernant la journée de la persévérance scolaire. Celui-ci a procédé à la levée du drapeau.  
-BC2 Tactique ne désire aucun partenaire dans son projet de déploiement internet mais seulement une demande d'appui des MRC.  
-Nouvelle entente de 5 ans concernant les matières résiduelles.

**4-Approbation des comptes.**

2020-03-03 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que les salaires et les déboursés de février jusqu'au 4 mars totalisant un montant de 94, 495\$ soient adoptés tels que présentés.

**5-Adoption de la correspondance.**

- FQM : Loi 40. Bilan de la rencontre avec les ministres Laforest et Roberge.
- FQM : Entrée en vigueur du règlement sur les chiens dangereux.

2020-03-04 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

**6-Période de questions (10 minutes).**

Aucune question.

**7-Résolutions.**

**7.1 Rapport annuel d'activités 2019 de la Régie incendie de Roussillon.**

2020-03-05 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'accepter le Rapport annuel d'activités 2019, de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, présenté par la directrice générale. Ce rapport fut rempli avec la collaboration de Ghislain Mélançon, chef pompier pour la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

**7.2 MTQ. Offre de balayage de la chaussée.**

2020-03-06 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu d'accepter l'offre de 920\$, du MTQ, pour le balayage des accotements en zone urbaine pour l'été 2020. Le travail doit être terminé pour le 1<sup>er</sup> juin 2020.

**7.3 Paiement final du prêt #4.**

2020-03-07 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'utiliser le surplus non affecté afin de faire le paiement final de la dette relatif au prêt #4, soit 54,700\$.

#### **7.4 Dépôt du projet FDT « Et si on habillait nos atouts ».**

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Dépôt de projet

2020-03-08      **CONSIDÉRANT** les normes rendues disponibles au Fonds de développement des territoires et la possibilité pour la municipalité d'Authier-Nord de déposer un projet à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

**CONSIDÉRANT** la date limite du 18 mars 2020 pour déposer le projet à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

**CONSIDÉRANT** la date limite du 31 mars 2021 pour la réalisation du projet.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest : « **Et si on habillait nos atouts** », et que la municipalité en fait sa priorité #1 ;

**D'AUTORISER**, mesdames Élise Gagnon, directrice générale, et Carolle Bédard, chargée de projet, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

#### **7.5 Dépôt de projet pour la mini-forêt.**

Aucun projet ne sera déposé cette année concernant la mini-forêt.

#### **7.6 Projet à Fonds AgriEsprit de Fac.**

2020-03-09      Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la directrice générale, Élise Gagnon, et la préposée aux projets, Carolle Bédard, préparent et montent un projet rejoignant les loisirs et les sports, le culturel, l'interscolaire, l'environnement et autres, et le dépose à Fonds AgriEsprit de Fac.

#### **7.7 Projet à Challenge Hecla-Québec.**

2020-03-10      Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que la directrice générale, Élise Gagnon, et la préposée aux projets, Carolle Bédard, préparent et montent un projet rejoignant les loisirs et les sports, le culturel, l'interscolaire, l'environnement et autres, et le dépose à Challenge Hecla-Québec.

Comme à l'habitude, tous les projets déposés doivent rejoindre le Plan de développement ainsi que la Politique familiale de la municipalité.

#### **7.8 Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ).**

2020-03-11      **Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ)**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Sébastien Lemire, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Attendu que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Sébastien Lemire, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu :

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Sébastien Lemire, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Sébastien Lemire, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

#### **7.9 Sondage auprès de la population.**

2020-03-12

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de procéder à l'envoi d'un sondage auprès de la population (en version papier et en version PDF directement sur internet) afin de procéder à une mise à jour du plan de développement local de notre municipalité. Ce sondage consiste à donner une vision de développement à notre municipalité et ce, afin de planifier nos actions à long terme et répondre aux besoins des citoyens. Deux cartes-cadeaux de 25\$ chacun sera remis par tirage au sort parmi les sondages reçus.

#### **7.10 Dossier Raphael Sylvestre.**

Monsieur Sylvestre a fait parvenir les documents demandés à la municipalité afin de recevoir la subvention de la municipalité relative à son champ d'épuration. (Règlement 94-09, art. 4).

2020-03-13

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire parvenir un chèque de 900\$ à monsieur Raphaël Sylvestre, comme aide financière de la municipalité (Règlement 94-09, art 4) pour son champ d'épuration.

#### **7.11 ADMQ. Formation « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal ».**

2020-03-14

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la directrice générale se rende à la formation

« Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal » qui se tiendra à Rouyn-Noranda le 11 mars prochain.

2020-03-15

**7.12 Forum 2020 « Les aînés/es en santé dans leur communauté ».**

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que madame Carolle Bédard se rende au Forum « Les aînés/es en santé dans leur communauté » qui se tiendra à Rouyn-Noranda le 27 mars prochain. Les frais d'inscription sont de 25\$.

**7.13 Fondation Docteur-Jacques Paradis. Rendez-vous musical.**

Personne ne peut se rendre à cet évènement.

2020-03-16

**7.14 Société canadienne du cancer. Avril, mois de la jonquille.**

**AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon, et unanimement résolu :

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal de la municipalité d'Authier-Nord ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**7.15 Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020.**

Bien que la municipalité comprenne les enjeux reliés à l'herbe à poux, celle-ci ne désire pas pour le moment, procéder à une campagne provinciale à ce sujet.

2020-03-17

**7.16 Fondation canadienne du rein A.T. Demandes de permis de sollicitation et de don.**

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de faire parvenir un don de 150\$ à la Fondation

canadienne du rein Abitibi-Témiscamingue. La sollicitation dans les résidences n'est pas permise.

#### **7.17 Dossier salles.**

Un compte-rendu des travaux effectués dans les deux salles est donné. L'électricien doit revenir sous peu. Deux thermopompes avaient été achetées et payées à Beauchemin Réfrigération et Climatisation en décembre 2019. Monsieur Beauchemin procédait à la commande de celles-ci et attendait la fin des travaux avant de procéder à leurs installations. Monsieur Beauchemin est décédé en janvier dernier. Donc, toutes les commandes ont donc été annulées et remboursées. De nouvelles soumissions ont été demandées à d'autres entrepreneurs.

2020-03-18

Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de procéder à l'achat de deux thermopompes à la compagnie Géothermie Abitibi inc., pour la salle multiservice.

#### **8-Période de questions.**

Aucune question.

#### **9-Questions diverses.**

**Support pour manteaux :** L'entreprise Frérot et Soeurette d'Amos ferme ses portes. Ils vendent tous les équipements qui se retrouvent dans la boutique. Vérifier auprès de cette boutique pour des supports à manteaux ainsi que des tablettes qui doivent être installés dans les deux salles.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorrie Gagnon concernant un règlement encadrant l'usage du cannabis.

#### **10-Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h53.

---

Alain Gagnon, maire

---

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.